

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 mars 2023

PROCÈS VERBAL

Mme le Maire

Chers collègues bonsoir.
Je vous propose de commencer. Nous allons procéder à l'appel des présents.

Mme Florence LABOUREE

Etaient présents : M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, M. André MAITROT, Maires-Adjoints, MM. BALLAND Alain, M. TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes QUINTART Sylvie, DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, MM. BOSSAERT Renaud, GROSJEAN Sébastien, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme ROGE Patricia et M. BALLANFAT Florent formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents représentés :
Mme DURUPT Sandra
Mandataire Mme LEROY Marie-Pierre

Mme ERCAN Meryam
Mandataire M. GROSJEAN Sébastien

M. DRAGON Jean-Luc
Mandataire M. DUMONT Jean-Michel

M. NOEL Cédric
Mandataire M. LIMA Emmanuel

Mme NONCIAUX-GRADOS Véronique
Mandataire Mme RICCARDI Véronique

M. RAHAMNIA Farid
Mandataire M. MAITROT André

M. LAROCHE Sébastien
Mandataire M. CORNEVIN Jean-Pierre

Était absente :
Mme SAINT-DIZIER Virginie

Mme Le Maire

Merci beaucoup.

Je vous propose maintenant de désigner une secrétaire de séance. Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.

Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Nous allons adopter le procès-verbal du Conseil municipal du 31 janvier dernier. Avez-vous des questions ou des remarques sur ce PV ? Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

BUDGET PRIMITIF 2023 – FICHE DE CALCUL – REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2022

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : 28 voix pour

4 abstentions (MME ROGE Patricia, MM. BALLANFAT Florent, CORNEVIN Jean-Pierre + pouvoir LAROCHE Sébastien)

RÈGLES ET DURÉES D'AMORTISSEMENT EN M57

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Vote : unanimité

TAUX D'IMPOSITION 2023 – TAXES DIRECTES LOCALES

(Lecture du rapport par M. Alain BALLAND)

Vote : unanimité

BUDGET PRIMITIF 2023

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Madame Patricia ROGE

Je voulais juste commencer sur une petite remarque positive : j'apprécie que la ludothèque et les actions culturelles comme « Un été à Saint-André » soient maintenant dans le même budget, c'est bien plus clair.

Sinon, au fil de tout ce qui a été déroulé, on voit que pour 2023, il y a une prévision de subvention pour la mise à disposition de personnel FRMJC qui correspond à une année, or, il a été annoncé à la précédente commission scolaire que nous avons un problème avec cette convention et qu'apparemment ça devrait s'arrêter en août. Peut-on avoir un peu plus d'informations ? Pourquoi toute cette somme est prévue ?

Tout au long de cette présentation, il y a eu plusieurs moments où on nous a dit que les frais de personnel baissaient suite à des départs en retraite et souvent, on ne nous parle pas de remplacement, donc est-ce que toutes les personnes qui partent en retraite sont remplacées ?

De même par rapport au personnel, sur le budget du CCAS, je le répète encore une fois, mais il n'y a pas de commission sociale donc on n'en parle pas. Je ne savais pas qu'il y avait une infirmière sur ce budget. Elle était là pour la promotion de l'éducation à la santé et apparemment elle ne sera pas remplacée, qu'elle était son utilité ?

Encore sur le personnel, on nous dit qu'il y a un fort absentéisme signalé au service enfance-jeunesse sur les accueils du matin et du soir, si je ne me trompe pas, avez-vous analysé un petit peu pourquoi cet absentéisme ?

D'autre part sur le budget jeunesse, la participation CAF me semble un peu sous-estimée. En 2022, il y a presque 146 000 € qui ont été attribués. Or, dans le budget prévisionnel actuel, vous nous mettez 95 500 €. Vous nous parlez de prudence, mais je me demande pourquoi une telle prudence malgré les conventions, qui si je ne me trompe pas, sont toujours avec une PSO et la CTG qui a été signée, ça cadre quand même pas mal et je trouve qu'il y a une grosse différence entre les 2 sommes.

Sur le CCAS, cela fait plaisir à voir que la demande qu'on avait faite de diagnostic que vous avez suivi par une ABS a été utile. Les 50 000 € supplémentaires pour les seniors notamment sont appréciés.

On constate aussi du coup que la gratuité du bus répondait effectivement à un besoin. Maintenant, on voit qu'en 2021, il y avait 32 demandes pour 1 344 €. Cette année avec cette nouvelle donnée, on a eu 155 demandes pour 12 988 €. Alors c'est quand même dommage, on va le répéter, de ne pas avoir été au bout. Avec à peine 20 000 € de plus, on aurait pu permettre aux jeunes de voyager sur tous les temps, pas seulement sur le temps scolaire, surtout quand on sait à quel point les activités extrascolaires pendant les vacances sont importantes pour la jeunesse.

Et puis, une petite suggestion à ce sujet-là. Pourquoi mettre cette somme-là sur le CCAS si finalement, on est plus sur l'écologie, de la jeunesse, donc pourquoi pas dans le budget jeunesse directement ou budget environnement ?

Par rapport à la jeunesse, j'ai vu qu'il y avait la démolition du skate parc par sécurité bien sûr. Mais suite à l'ABS, on a vu qu'il était vraiment important d'intégrer la jeunesse plus largement dans les projets. On se demande toujours comment on fait pour les fidéliser ? Est-ce que ça ne serait pas le moment de les intégrer ? Pourquoi ne pas faire un groupe de travail autour de ce sujet ? Cela semblait un sujet intéressant.

Au niveau de la vidéo protection, on voit qu'il faut sans arrêt du matériel nouveau, c'est un coût important. Ce qui aurait été intéressant, c'est peut-être d'avoir un bilan par rapport à tout ça, de savoir par rapport à la somme investie régulièrement ce qu'on pouvait constater en baisse d'incivilités correspondant à cette somme.

Pour finir, j'ai noté au fur et à mesure : espaces boisés, éco-énergie, limitation des déchets, réduction du gaspillage alimentaire, repas sans viande. J'ai envie de dire « enfin » parce que ça fait plaisir à entendre et on est assez heureux de constater que finalement les gens que l'on traitait de doux rêveurs finissent à être connus parmi les pragmatiques, c'est juste une petite dose d'humour.

Mme le Maire

Est-ce que vous souhaitez faire d'autres interventions ou est-ce que je réponds maintenant ? Je vais essayer de ne rien oublier, car la liste était longue.

Le premier point concernait la FRMJC, alors juste une parenthèse, le travail de commission est confidentiel normalement.

Mme Patricia ROGE

Excusez-moi, on en avait déjà parlé sur une commission et je pensais que la deuxième ne l'était pas, donc on peut oublier ma question

Mme le Maire

Ensuite, en ce qui concerne les départs en retraite, ils sont quasiment tous remplacés. Les seuls qui pourraient ne pas être remplacés se seraient dans le cadre d'une restructuration d'un service, mais à ma connaissance, on les a tous remplacés.

Quelques fois, on ne remplace pas poste pour poste, c'est ce que je veux dire par restructuration de service, c'est-à-dire qu'on réorganise le service différemment et on recrute une autre personne pour une tâche différente, mais en nombre, c'est équivalent.

Ensuite, vous parlez du poste d'infirmière pour le CCAS. En fait ce poste avait été créé suite à un reclassement pour des raisons thérapeutiques et la personne n'a jamais été présente donc je ne peux pas vraiment vous dire quel manque il y a depuis la suppression du poste puisque nous n'avons pas eu l'occasion d'observer ce qui pouvait se passer.

En revanche, dans le cadre des tâches qui incombent à la nouvelle référente senior, effectivement, il y a la mise en place d'actions de prévention santé.

Ensuite, vous nous avez parlé de l'absentéisme dans le secteur « enfance jeunesse » en fait, c'est le secteur où nous avons le plus de jeunes donc nous avons beaucoup

de congés pour enfant malade notamment et puis quelques fois, on fait appel à des étudiants qui ont un peu de mal avec l'assiduité.

Puis, vous vous êtes interrogés sur l'estimation des subventions de la CAF que vous trouvez inférieure à l'année précédente. C'est parce qu'on en a déduit les aides COVID qui nous avaient été versées, notamment pour les ouvertures exceptionnelles sur les périodes de réquisition.

Vous nous posez la question de savoir pourquoi nous avons intégré l'aide pour le transport scolaire, objet du CCAS, parce qu'à l'époque où nous avons établi la réflexion, nous avons considéré que c'était plus une aide aux familles qu'une composante environnementale, elle avait plus été ciblée dans cet esprit-là. C'est pour cette raison qu'elle intégrait le budget du CCAS, après cela ne change pas vraiment grand-chose. L'idée, c'est plus que cet accompagnement soit là et que les jeunes puissent accéder à leurs établissements scolaires gratuitement.

Mme Patricia ROGE

Oui, c'était plus une question philosophique du budget puisque c'est vrai qu'on n'est pas dans de l'aide sociale sur ce genre d'action. Si on va au bout bien sûr de ce qu'on proposait, d'aller au bout de la gratuité pour les jeunes, parce qu'on est vraiment dans un autre registre et là on rentre justement dans l'ABS, la considération de la jeunesse, etc ...

Mme le Maire

Pourquoi pas ? Je n'ai pas de parti-pris sur le sujet. Mais c'est vrai que comme la réflexion s'était mise en place lors de l'ABS et que ça faisait partie du budget du CCAS, c'est resté là parce que c'était une aide qui préalablement figurait dans ce budget, donc on n'a pas forcément réfléchi à l'idée de la déplacer.

Ensuite, pour le skate parc, effectivement, nous avons dû le démonter pour des raisons de sécurité, puisqu'il était vieillissant et ne répondait plus aux normes de sécurité pour accueillir les jeunes dans de bonnes conditions. Il a été démonté un petit peu en urgence.

Nous n'avons pas prévu d'enveloppe au budget parce que ça été vraiment fait dans l'urgence comme je viens de le dire et pour l'instant, les jeunes du CMJ notamment vont réfléchir avec les services techniques pour voir de quelle manière on peut occuper la plate-forme qui est restée vacante.

Je pense que la proposition va leur être faite de faire des marquages au sol avec des jeux au sol. Il faut qu'ils nous fassent des propositions, ça m'ennuie un peu de vous en parler là parce que je préfère laisser les jeunes faire des propositions mais je sais qu'il y a déjà plusieurs idées qui fourmillent donc on verra ce qu'ils souhaitent, dans l'attente de la réflexion sur le devenir plus pérenne du site.

C'est une solution d'attente pour ne pas laisser un espace vide.

On réinterrogera évidemment la tranche d'âge concernée, peut être via le club ado peut être autrement. On n'a pas encore lancé la réflexion là-dessus, mais ça va se faire de manière concertée.

Enfin, vous m'avez parlé de la vidéo protection. Effectivement, nous avons augmenté le nombre de caméras, mais vous l'avez probablement lu dans la presse ces derniers jours, et vous avez probablement remarqué, que c'était dans l'air du temps, un petit peu dans toutes les communes urbaines mais aussi rurales. Pour le coup ce n'est pas vraiment nous qui en avons le plus, puisqu'aujourd'hui nous en avons 10 et si on regarde les autres communes par exemple à la Chapelle Saint Luc ils en ont 19, à Sainte-Savine 14. Toutes les communes à peu près de la même taille en ont plus que nous. Donc l'équipement ne semble pas démesuré par rapport à la taille de notre commune.

En revanche, c'est difficile d'évaluer un bilan chiffré parce qu'on ne peut pas vraiment dire ce qui aurait pu se commettre comme infraction s'il n'y avait pas eu les caméras.

Mme Patricia ROGE

Si ça fonctionne, c'est parfait, c'est super. Mais par contre, je ne sais plus comment ça s'appelle aujourd'hui, mais je pense qu'il y a toujours des choses d'observation de la délinquance, il y a peut-être au niveau des chiffres d'avant et des chiffres d'aujourd'hui, quelque chose à réfléchir puisque c'est vrai que ce sont des sommes conséquentes.

Mme le Maire

Alors, les sommes conséquentes, elles sont sur cette année et l'année prochaine essentiellement et puis l'année dernière avec la remise à niveau. Mais les années précédentes ça restait des budgets très raisonnables puisque pendant trois ou quatre années, on avait entre 5 et 10 000 € de mémoire d'investissement chaque année.

C'est vrai que là, on a remis à niveau l'installation complète y compris les moyens de communication entre les caméras et les serveurs et cela représentait un coût important. Mais à côté de cela, il faut effectivement mettre en parallèle les chiffres de la délinquance qui sont plutôt satisfaisants sur notre commune par rapport aux autres communes de même taille.

Pour le coup, je les vois tous les mois ces chiffres-là et je pense que le DDSP serait ravi s'il n'y avait que des Saint-André sur son secteur. Je ne sais pas si c'est un élément de réponse, je n'ai pas les chiffres avec moi là, mais ils sont plutôt encourageants.

Mme Patricia ROGE

C'est vrai que ça serait intéressant d'avoir de temps en temps un bilan aussi sur ce genre de chiffres, une fois par an peut-être.

Mme le Maire

Alors c'est vrai que là, je n'ai pas tout ramené avec moi, je m'en excuse, mais on va regarder si on peut vous présenter une petite synthèse.

Mme Patricia ROGE

Non, ce n'est pas ce que je demande, mais c'est une vraie réflexion au niveau de la somme investie, ça me paraît être une vraie réflexion justement pragmatique

pour savoir si ça sert vraiment par rapport à d'autres solutions.

Mme Le Maire

Voilà, je pense avoir fait le tour. Monsieur CORNEVIN.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Sur ce sujet, bon, il y a 6 nouvelles caméras à Maugout, on sait parfaitement que ce n'est pas ça qui va régler les problèmes de délinquance ou d'incivilités.

Vous avez fait état de l'article dans le journal il démontre clairement que ce n'est pas ça qui règle le problème, ça répond peut-être à un sentiment d'insécurité.

Alors c'est pour ça que je n'aime pas trop quand vous dites que vous avez voulu répondre à une demande des administrés ou exprimée par des administrés, « des administrés » ce ne sont pas « les administrés », c'est peut-être qu'une minorité pour céder à un effet de mode.

Ça a certainement un intérêt pour résoudre des enquêtes effectivement, le gars qui pète une vitrine devant la caméra il va se faire chopper, ça c'est clair, mais rien ne remplacera une bonne police de proximité qu'elle soit nationale ou municipale, qui tisse des liens, des relations avec les habitants, et là effectivement, on a du renseignement et on arrive à faire en sorte d'améliorer l'ordre public.

En tous les cas, les habitants du quartier Maugout, je ne pense pas que ce soit ça qu'ils attendent. Alors certes, ils doivent détester quand il y a des rodéos qui se font dans le quartier, mais là aussi, les rodéos, ils se feront à côté après. Donc la question se posera dans le quartier d'à côté.

Je répète, rien ne remplace une police de proximité, voir comme pour des quartiers comme Maugout, des gardiens d'immeuble, qui en relation avec la police de proximité peuvent tisser du lien social. Moi je vais régulièrement dans le quartier en ce moment, les gens pestent plutôt sur la note de chauffage qui a triplé, voire quadruplé et on peut se poser la question de pourquoi on ne remplace pas les chaudières à gaz qui consomment plus par du photovoltaïque par exemple, c'est un investissement qu'il faudrait faire qui n'est pas de notre ressort, mais qui doit dans tous les cas nous interroger.

Mme Le Maire

Pas d'autres interventions ? Monsieur BALLANFAT.

M. Florent BALLANFAT

Si, par rapport au budget primitif en général, vous faites souvent allusion à la préservation de la capacité d'autofinancement et c'est justement une des raisons qui nous empêchera de voter ce budget qui est si prudent, trop prudent même à notre goût.

Car au nom de ce principe, il n'y a pas d'adaptation du niveau de services aux besoins des gens au moment où ils en ont vraiment besoin. Pour les plus fragiles, demain il sera déjà trop tard.

Or, il est du devoir d'une municipalité de venir en aide à celles et ceux qui souffrent le plus de la crise socio-économique actuelle. Certes la commune, dans le cadre de l'action sociale, distribue des aides à travers le CCAS,

mais l'effort ne semble pas toujours à la mesure des besoins.

Je vais reprendre le point abordé par Patricia, mais concernant l'aide au transport des collégiens et des lycéens, la prise en charge désormais totale de l'abonnement scolaire démontre que ce geste était attendu.

Vous l'aviez présenté l'année dernière comme un premier pas, comme un test, visiblement le test est concluant. Alors qu'attendons-nous pour transformer l'essai en finançant la totalité de l'abonnement permettant le libre accès pour tous les jeunes jusqu'à leurs 25 ans. Ça leur permettrait d'avoir des possibilités de déplacement toute l'année, y compris pour des motifs autres que scolaires. Cette décision permettrait d'apporter un soutien à des jeunes déscolarisés qui n'ont pas moins de besoins pour se déplacer parce que ce sont justement ces déplacements qui leur permettent de conserver une vie sociale.

Ensuite, les aides attribuées par le CCAS, elles peuvent donner une bouffée d'oxygène aux plus précaires qui oseront en faire la demande mais elles ne permettent pas à l'ensemble des gens qui en auraient besoin de respirer par eux-mêmes.

On voit par exemple à travers les recettes attendues pour la restauration scolaire qui deviennent de plus en plus faibles pour la collectivité compte tenu des hausses de prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Pourtant, cela pèse réellement dans les budgets plus serrés des familles, au point, sans doute de risquer dans certains cas, de faire sauter ce qui est le seul repas équilibré de la journée pour certains enfants. Même si les personnes peuvent demander une aide, c'est une démarche qui n'est pas toujours facile à faire pour tout le monde. Alors qu'une baisse de la participation des familles appliquée directement sur les repas garantirait concrètement un accès plus équitable à la restauration scolaire.

En cette période d'inflation, ce n'est pas toujours suffisant de ne pas augmenter les tarifs des services publics, il faut parfois aller plus loin en les diminuant. Merci.

Mme Le Maire

Je vais simplement répondre sur les tarifs. Je rappelle que nous avons le périscolaire gratuit à Saint-André, que nous avons des tarifs qui font parties des plus bas de l'agglomération sur un certain nombre de services. Je pense que nous allons déjà dans le sens de l'accompagnement des familles les plus fragiles.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Je vais peut-être juste en rajouter une petite couche sur ce que viennent de dire mes collègues, pour appuyer sur le fait que rien ne justifie la prudence excessive qui prive, à notre sens, la commune d'une offre de services bien plus ambitieuse, une prudence excessive que je qualifie « à géométrie variable ».

J'appuie là-dessus quand même, l'encours de la dette reste très bas, la capacité d'auto-financement est élevée et je persiste à dire qu'une bonne gestion aurait consisté

à plus emprunter et ainsi profiter des taux d'intérêt extrêmement bas, qui était encore bas l'année dernière, plutôt que de ponctionner le budget de fonctionnement pour faire de l'autofinancement.

La simple augmentation des bases des contributions directes pour le budget 2023 de notre commune, va rapporter la somme de 500 000 €, c'était 300 000 € l'année dernière. En 2020, les contributions directes étaient de 7 800 000 € elles sont aujourd'hui de 8 550 000 € donc, en cumulé sur 3 ans, nous avons perçu plus d'1 million d'euros rien qu'en contributions directes. De ce fait, on a du mal à comprendre pourquoi, comme l'ont expliqué mes collègues, vous n'êtes pas allés au bout du « bus en accès libre » qui vous tendait les bras.

On peut se poser la question, est-ce que c'est parce que c'était une idée à nous ?

D'autant plus qu'on a la confirmation qu'il y avait une attente, on est passé maintenant à 150 abonnements et avec 20 000 € de plus on faisait l'accès libre. C'est rageant de se dire qu'on aurait pu envoyer un signe fort aux autres communes de l'agglomération ainsi qu'à Troyes Champagne Métropole sur ce qu'il s'agit de faire en termes de mobilité.

Il y a encore un rapport du GIEC cette semaine. Jacques Chirac disait « il y a le feu partout et on regarde ailleurs », aujourd'hui c'est « on coule et on regarde ailleurs ». Donc, faisons notre part même si ce n'est pas nous qui allons changer le destin de la planète. Je pense qu'on insistera de toute manière jusqu'au bout et on ne lâchera rien.

Géométrie variable, parce qu'on n'hésite pas, parallèlement à ça, à mettre 200 000 € dans la vidéosurveillance. J'ai fait un petit calcul à la louche et on ne doit pas être loin des 300 000 € quand même, voir même dépasser depuis 2015, d'investis pour le résultat pas très convaincant sur la vidéosurveillance. Tout simplement parce que la vidéosurveillance n'empêche pas la délinquance et qu'une bonne police de proximité ferait bien mieux. C'est peut-être effectivement le rôle de la police municipale qui doit pallier désormais le manque d'effectifs de la police nationale.

De plus, la police nationale ne fait quasiment plus de prévention, mais uniquement du maintien de l'ordre. Et pour cela, qu'il faudrait redéfinir les missions de notre police municipale. Mais quoi qu'il en soit, les caméras ne vont pas régler le problème de tranquillité publique.

Pour terminer, mes collègues l'ont exprimé, mais on se dit que c'est bien la moindre des choses que de ne pas augmenter les tarifs des différents services municipaux et qu'avec un peu d'audace, on pourrait faire des choix bien plus cohérents avec les attentes de la population. C'est toujours ce qui revient en leitmotiv sur le fait qu'on ne votera pas le budget 2023.

Mme le Maire

Merci beaucoup, je ne vais pas revenir là-dessus. Qui est contre ? qui s'abstient ? Je vous remercie.

Vote : 28 voix pour

4 contre (MME ROGE Patricia, MM. BALLANFAT Florent, CORNEVIN Jean-Pierre + pouvoir LAROCHE Sébastien)

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT— LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE

(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)

Vote : unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNALE

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL—AUTORISATION DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR REPLACER DES AGENTS PUBLICS MOMENTANÉMENT INDISPONIBLES

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

M. Florent BALLANFAT

Juste une petite intervention pour signaler qu'il faut, à notre goût, également veiller à offrir aux contractuels des possibilités d'intégrer la fonction publique territoriale également. Ne pas les considérer simplement comme une variable d'ajustement temporaire, mais je pense que c'est l'objectif que vous poursuivez. Nous, on y est très attaché.

Mme le Maire

Oui, ça c'est quelque chose qu'on fait régulièrement mais là c'est plus pour du remplacement ponctuel.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL—PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT—APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

Mme Patricia ROGE

Juste une petite question pour mon information personnelle, c'est nouveau ça ?

Parce que je découvre et je trouve cela très bien, ça va avec ce que je vous avais dit la dernière fois, c'est bien que cela soit mis en place.

Mme Florence LABOUREE

En fait, c'est une innovation de la loi transformation de la fonction publique de 2019, qui commence tout juste à s'appliquer puisqu'il y a eu la période COVID qui n'a pas vraiment permis de la mettre en place. Nous faisons partie des premières collectivités à mettre ce dispositif en place dans le département, c'est un petit peu le démarrage du dispositif, chacun tâtonne un peu, mais on va y arriver.

Vote : unanimité

**PERSONNEL COMMUNAL—CONTRAT D'ASSURANCE
RISQUES STATUTAIRES—LANCEMENT DE LA
PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE**

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

Vote : unanimité

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Le FCMT, ils leur manquent la moitié de subvention, donc comment ils vont faire s'ils n'ont pas déposé en temps et en heure ? Je suppose qu'il y aura une subvention exceptionnelle.

Mme le Maire

En fait, on a surtout complété pour qu'ils finissent la saison et puis on renouvellera la convention à l'issue de la saison pour la saison prochaine. Parce que les choses ne sont pas encore calées sur le fonctionnement. Il y aura une demande complémentaire ultérieure en fonction de la nouvelle convention.

On a changé le fonctionnement l'année dernière, c'est-à-dire qu'on a plus que l'académie junior qui fonctionne ici, sachant qu'aujourd'hui c'est un club qui a du mal à trouver son équilibre. Il faut revoir les choses ensemble chaque année.

M. Jean-Pierre CORNEVIN

Je crois avoir compris.

Monsieur Florent BALLANFAT

De façon générale, que nous apprend le tableau des demandes de subvention ?

Déjà, que l'activité associative si précieuse pour la cohésion de notre territoire résiste malgré la crise sanitaire et ses nombreux impacts. On voit néanmoins un fléchissement de l'activité associative qui repose sur quelques bénévoles de plus en plus fatigués.

Les aides financières administratives de la commune au tissu associatif local sont précieuses, bien évidemment, mais on voit aisément que les menaces les plus sérieuses qui pèsent sur le monde associatif, elles sont dues au manque de bénévoles qui fait reposer une charge toujours plus importante sur les membres actifs qui restent dans sa structure. Et à moyen ou long terme, les problèmes posés deviendront insolubles, notamment à cause des réformes successives des retraites, puisque c'est d'actualité, qui privent les associations de gens qui sont disponibles et encore en bonne santé.

Il me paraît donc légitime que les élus attachés à la vie associative s'expriment contre cette régression du droit à une autre vie. On ne peut pas faire comme si ces attaques contre notre modèle social étaient sans conséquence sur la vie locale et garder le silence sur cette situation où il est demandé toujours aux mêmes

personnes de nouveaux sacrifices en travaillant plus longtemps au détriment de leur santé et leur capacité à agir dans le milieu associatif pour pouvoir continuer à épargner les revenus financiers et exonérer les grandes entreprises d'une juste participation à la solidarité nationale. C'était un petit aparté par rapport à l'actualité également.

Madame le Maire

Oui, je vous remercie, on s'est un peu écarté du sujet, mais du coup, je vous propose de passer au vote sur les subventions aux associations dryates, qui là pour le coup est le thème de ce soir.

Vote :

Comité social du personnel 12 000 €
Vote : 31 voix pour
1 non-participation (M. LIMA)

M. Emmanuel LIMA n'a pas participé au vote en raison de son appartenance à l'association.

Société de chasse 380 €
Subvention exceptionnelle 490 €
Vote : 31 voix pour
1 non-participation (M. TRIAULAIRE)

M. Jean-Pierre TRIAULAIRE n'a pas participé au vote en raison de son appartenance à l'association.

Union des anciens combattants en Afrique du Nord – section Saint-André 570 €
Vote : unanimité.

Association des anciens Maires de l'Aube 150 €
Vote : unanimité.

Les Amis de la Coulée verte 300 €
Subvention exceptionnelle 100 €
Vote : unanimité

Association de Défense des Consommateurs de l'Aube 150 €
Vote : unanimité

Les Croqueurs de Pommes Aube 200 €
Vote : unanimité

Le Souvenir Français comité de Troyes 150 €
Vote : unanimité

Amicale des Jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes sapeurs- pompiers musiciens de Saint-André 750 €
Vote : unanimité

Amicale des sapeurs-pompiers Troyes Ouest 4 000 €
Vote : unanimité

Amicale des secouristes Protection civile 1 500 €
Subvention exceptionnelle 2 500 €
Vote : unanimité.

La prévention routière 150 €
Vote : unanimité.

Société artistique Vote : unanimité.	4 750 €	Vote : unanimité.	
L'aurore Vote : unanimité.	23 000 €	UVCA Subvention exceptionnelle Vote : unanimité.	1 200 €
Les Chenevotots Vote : unanimité.	740 €	Comité départemental USEP Aube Vote : unanimité.	150 €
Théâtre populaire de Champagne Vote : unanimité.	5 000 €	FRMJC Vote : 31 voix pour 1 non-participation (M. LAROCHE)	548 143 €
Vins et passion Vote : unanimité	150 €	M. Sébastien LAROCHE n'a pas participé au vote en raison de son appartenance à l'association.	
Des mots sur le zinc Subvention exceptionnelle Vote : unanimité.	400 € 1 500 €	CCAS Vote : 25 voix pour 7 non-participations (MM. Jean-Pierre ARGAUT, Sébastien GROSJEAN, Mmes Catherine LEDOUBLE, Catherine BERLOT, Selda DEMIR, Stéphanie EDESA, Patricia ROGE).	500 000 €
Académie de danse classique Vote : unanimité.	430 €	MM. Jean-Pierre ARGAUT, Sébastien GROSJEAN, Mmes Catherine LEDOUBLE, Catherine BERLOT, Selda DEMIR, Stéphanie EDESA, Patricia ROGE n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance au CCAS.	
AS du collège de la Villeneuve Vote : unanimité.	800 €	Sauvegarde de l'enfance (A.A.S.E.A) Vote : unanimité.	47 565 €
Les sittelles Subvention exceptionnelle Vote : unanimité	2 000 € 500 €	Ecole élémentaire Maitrot Vote : unanimité.	632.5€
Racing club de Saint-André cyclisme Vote : unanimité	5 700 €	Ecole élémentaire Montier la Celle Vote : unanimité.	537.5 €
Basket club de Saint-André Subvention exceptionnelle Vote : unanimité	47 500 € 2 500 €	Ecole élémentaire Renoir Vote : unanimité.	545 €
Badminton Club Vote : unanimité	1 000 €	Ecole maternelle Maitrot Vote : unanimité.	172.5 €
Les Bergeronnettes Subvention exceptionnelle Vote : unanimité	18 000 € 2 000 €	Ecole maternelle Montier la Celle Vote : unanimité.	272.5 €
Jogging club dryat Subvention exceptionnelle Vote : unanimité	200 € 1 000 €	Ecole maternelle Renoir Vote : unanimité.	300 €
AS Petitjean Vote : unanimité	500 €	Ecole maternelle République Vote : unanimité.	200 €
Tennis de table Vote : unanimité	2 850 €		
Rugby Champagne Saint-André Vote : unanimité	18 000 €		
Tennis club Vote : unanimité.	6 000 €		
Saint-André Pieds- Poings Subvention exceptionnelle Vote : unanimité	3 000 € 3 000 €		
Football Club de la Métropole Troyenne Vote : 30 voix pour 2 non-participations (MM. BALLAND, LIMA)	6 500 €		
MM. Alain BALLAND et LIMA Emmanuel n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance à l'association.			
Cercles aubois des arts martiaux	9 500 €		

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS RECEVANT PLUS DE 23 000 € DE

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

**Vote : 31 voix pour
1 non-participation (M. CORNEVIN, pour son pouvoir de M. LAROCHE n'a pas participé au vote en raison de son appartenance de ce dernier à la FRMJC)**

CONVENTION AVEC LE FOOTBALL CLUB DE LA MÉTROPOLE TROYENNE

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : 30 voix pour

2 non-participations (MM. BALLAND Alain et LIMA Emmanuel n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance à cette association).

SUBVENTION À VERSER AU FOOTBALL CLUB DE LA MÉTROPOLE TROYENNE POUR SA PARTICIPATION À LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLÈGE DE LA VILLENEUVE

(Lecture du rapport par M. Raymond Brunet)

Vote : 30 voix pour

2 non-participations (MM. BALLAND Alain et LIMA Emmanuel n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance à cette association).

SUBVENTIONS VERSER AUX ASSOCIATIONS DRYATES POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS SPORTIVES, RÉALISÉES PENDANT LES VACANCES DE NOËL ET D'HIVER 2023 AU CENTRE DE LOISIRS

(Lecture du rapport par Mme Catherine BERLOT)

Vote : unanimité

COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI – MISE EN ACCESSIBILITÉ ET REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

STADE D'ECHENILLY – REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHÉTIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Monsieur Jean-Pierre CORNEVIN

Je voudrais souligner qu'il est quand même dommage qu'on nous ait conseillé de ne pas mettre de leds au moment de l'installation, il y a à peine 3 ans, c'est quand même une petite affaire de 100 000 €.

Pour le coup, les conseillers ne sont pas les payeurs. On va voter le texte, mais c'est quand même incroyable.

Oui, en fait, il nous avait été répondu à l'époque que ce n'était pas conforme aux normes du moment, si ma mémoire est bonne.

Vote : unanimité

**MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC—
DEMANDE DE SUBVENTION D'ÉTAT—FONDS VERT**

(Lecture du rapport par M. Pascal GOJJARD)

Vote : unanimité

RÉNOVATION THERMIQUE ET TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE RENOIR – DEUXIÈME ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT

(Lecture du rapport par M. Pascal GOJJARD)

Vote : unanimité

EXTENSION DE RÉSEAU ENEDIS – 39 RUE DE LA FONTAINE SAINT-MARTIN

(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)

Vote : unanimité

CSUI – CONVENTION ENCADRANT LE DISPOSITIF D'EXPLOITATION DES IMAGES

(Lecture du rapport par M. Pascal GOJJARD)

Vote : unanimité

DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME COMMUNAL DE VIDÉO-PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION FIPD AXES

(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)

Vote : 28 voix pour
4 abstentions (MME ROGE Patricia, MM. BALLANFAT Florent, CORNEVIN Jean-Pierre + pouvoir LAROCHE Sébastien)

Madame le Maire

**ACQUISITION DE PARCELLES AU DROIT DU N°25 RUE
DE LA FONTAINE SAINT-MARTIN**

(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)

Vote : unanimité

**COMPLEXE SPORTIF BIANCHI – PRÉSERVATION ET
AMÉNAGEMENT DES ESPACES NATURELS – RÉALISA-
TION DE STATIONNEMENTS PERMÉABLES**

(Lecture du rapport par M. André MAITROT)

Vote : unanimité

**AVENANTS AU MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UN
TENNIS COUVERT**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

Vote : unanimité

**NETTOYAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – AUTORI-
SATION À LANCER LE MARCHÉ**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Monsieur Florent BALLANFAT

Encore une petite intervention, c'est par rapport aux conditions de travail des personnes qui seront affectées au nettoyage. Dans la mesure du possible, mais c'est quelque chose qui a tendance à se généraliser et je pense que ça va dans le bon sens, il faut veiller à ce qu'elles n'aient pas d'horaires trop décalés.

C'est-à-dire qu'elles ne commencent pas trop tôt le matin ou qu'elles ne terminent pas trop tard le soir. Ce sont souvent des personnes qui se déplacent en bus et les horaires de bus ne sont pas souvent adaptés.

Madame le Maire

Oui, on travaille là-dessus chaque fois que c'est possible. Il y a certains bâtiments où ce n'est pas possible malheureusement, mais pour la plupart des cas, on essaye d'adapter les horaires au mode de vie standard on va dire, et à la disponibilité des moyens de transport.

Vote : unanimité

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
DONNÉE À MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE
L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Mme le Maire

Je n'ai pas encore la date du prochain conseil, on vous la communiquera ultérieurement. Je vous remercie.
La séance est levée.

FIN DE LA SEANCE A 21H15

La Secrétaire de Séance,
Mme Olympe PAGLIA



Le Maire,



Catherine LEDOUBLE

